



Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail et des Solidarités

Agence Régionale de Santé
Délégation Territoriale de Loire-Atlantique

Direction générale solidarité

LA LISTE DES PERSONNES QUALIFIEES

Qui sont-elles ?

Ce sont des personnes désignées conjointement par le Préfet de Loire-Atlantique, le Directeur général de l'ARS et par le Président du Conseil départemental.

Elles sont indépendantes de ces administrations et volontaires pour assurer une aide auprès des personnes accompagnées par un établissement ou un service médico-social.

Qui peut les contacter ?

Toute personne accompagnée par un établissement ou un service social ou médico-social, ou son représentant légal.

Pour quoi ?

Pour vous aider à faire valoir vos droits.

Comment ?

Vous souhaitez faire appel à une personne qualifiée désignée sur la liste mentionnée à l'arrêté. Vous avez deux possibilités :

- 1) Rédiger un message et l'envoyer à l'adresse mail correspondant à la répartition des établissements et services qui figurent dans le tableau ci-joint :

ars-dt44-contact@ars.sante.fr
(compétence ARS)

DAUT-reclamationsEIG@loire-atlantique.fr
(compétence Département)

ddets-directeur@loire-atlantique.gouv.fr
(compétence Préfecture)

- 2) Ou envoyer un courrier à l'adresse postale correspondante à la répartition des établissements et services qui figurent dans le tableau ci-joint :

**Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire
Délégation Territoriale de Loire-Atlantique
Personnes qualifiées
17 boulevard Gaston Doumergue
CS 56233
44262 NANTES CEDEX 2**

**Département de la Loire Atlantique
Direction générale Solidarité –
Secrétariat de la Direction Autonomie
Personnes qualifiées
3, Quai Ceineray - CS 94109
44041 NANTES CEDEX 1**

**Département de la Loire Atlantique
Direction Générale Solidarité
Secrétariat de la Direction enfance jeunesse
Personnes qualifiées
3, Quai Ceineray - CS 94109
44041 NANTES CEDEX 1**

**DDETS de Loire-Atlantique
Service la rue au logement
1 boulevard de Berlin- CS 32421
44024 NANTES CEDEX 1**

Vous serez, ensuite, mis en contact avec une des personnes qualifiées.